

CIRCULAIRE 2008 - 1 -DAS

Paris, le 21/01/2008

Objet : Rapport sur l'action sociale du régime Arrco en 2006

Madame, Monsieur le directeur,

Je vous transmets, ci-joint, un exemplaire sous forme dématérialisée du rapport social 2006, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration de l'Arrco lors de sa réunion du 12 décembre 2007.

Ce rapport se distingue du précédent dans son contenu et dans sa forme. En effet, à partir du 1er janvier 2006, un plan comptable unique de l'Agirc et de l'Arrco est entré en vigueur. Il a donc été d'application obligatoire et immédiate dans les institutions pour toutes les opérations comptables enregistrées à compter de cette date.

Cela signifie donc que le périmètre d'étude des fonds sociaux est dorénavant identique.

Aussi, il a paru cohérent de saisir cette opportunité pour réfléchir à la refonte des rapports sur l'action sociale des deux régimes et d'en proposer une harmonisation.

L'option retenue consiste à s'appuyer principalement sur les informations comptables recueillies annuellement par la Direction financière des fédérations et de limiter autant que faire se peut les enquêtes parallèles menées par la Direction de l'action sociale.

Ainsi, il se compose de 3 parties :

1^{ère} partie : Synthèse du rapport,

2^{ème} partie : Rapport sur l'Action Sociale du régime Arrco – Vision globale,

3^{ème} partie : Rapport sur l'Action Sociale du régime Arrco – Vision institution par institution.

Ce fichier, couleur, est prêt pour une impression en recto verso.

Je vous laisse le soin de diffuser ce rapport, notamment au Président et au vice-Président de votre institution ainsi qu'au Président, au vice-Président et aux membres de la Commission sociale.

Comme à l'accoutumée, les points les plus importants de ce document figureront dans le prochain numéro du bulletin « La Retraite Complémentaire Agirc-Arrco ».

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

P. J. : 3